Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-060**

OBJET :

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

SAPEL
12.12.16

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-060 - DECISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014 portant délégation de signature au maire pour les conventions générales,
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions du Maire signées depuis la séance du 14 septembre 2016
2016-026 : Convention de mise à disposition et d'utilisation des piscines communautaires – CCMSL – coût : 40.20 € par créneau horaire utilisé par le club de natation.
2016-027 : Convention de prévention et lutte contre les nuisibles et parasites – Ets AUROUZE – coût : 703.12 € TTC pour 12 mois.
2016-028 : Convention au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne – coût : selon barème fixé par le CDG77.
2016-029 : Convention de financement 2016, Fondation du Patrimoine pour l'aide à la restauration de l'église Saint Fortuné – montant de la subvention : 20 000.00 €.
2016-030 : Convention de séjour en classe d'environnement – SARL Coté découvertes – coût : 25 109.34 €.
2016-031 : Charte pour la mise en réseau informatique ORPHEE de la médiathèque – CCMSL – coût : 0 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-061**

OBJET :

CREATION D'UNE REGIE TEMPORAIRE POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES A LA CLASSE DECOUVERTE CM2

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

SAFBL

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-061 - CREATION D'UNE REGIE TEMPORAIRE POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES A LA CLASSE DECOUVERTE CM2**

Entendu Madame GOUYON Brigitte, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires,

- **INFORMER** le Conseil municipal que 51 élèves des classes de CM2 de l'école élémentaire Gabriel LÉGER partent en classe découverte du lundi 24 avril 2017 au samedi 29 avril 2017 ;
- **INFORMER** que ce séjour se déroulera en Alsace et que le coût total du projet est arrêté à environ 492 euros par enfants ;
- **PRECISER** que la participation demandée aux familles sera de 270 euros ;
- **DEMANDER** la création d'une régie de recettes temporaire du 16 décembre 2016 au 30 mai 2017, celle-ci impliquant l'indemnisation du régisseur selon la réglementation en vigueur.
- **PROPOSER** que cette régie soit tenue en mairie par l'agent responsable des finances et des affaires scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de classe de découverte
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer une régie de recettes temporaire du 16 décembre 2016 au 30 mai 2017 pour l'encaissement des familles et des dons pour le projet de la classe découverte d'avril 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-062**

OBJET :

SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE CM2

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

S/P.FBL
12.12.16

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-062 - SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE CM2**

Entendu Madame GOUYON Brigitte, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires,

- Rappeler que 51 élèves des classes de CM2 de l'école élémentaire Gabriel Léger partent en classe découverte du 24 avril 2017 au 29 avril 2017,
- Informer que ce séjour se déroulera en Alsace et que le coût total du projet est arrêté à environ 492 euros par enfants ;
- Préciser que la participation demandée aux familles sera de 270 euros ;
- Proposer qu'une aide financière de 100 € par enfant soit accordée.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

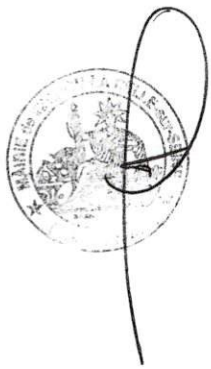

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

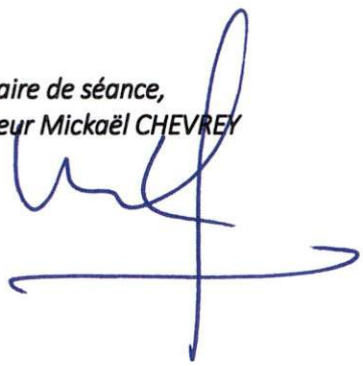

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-063**

OBJET :

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

S.P.F.B.L.
12.12.16

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-063 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Entendu Monsieur le Maire,

- Informer l'assemblée délibérante que Monsieur le Trésorier de Moret-sur-Loing sollicite l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux ;
- Donner lecture de l'état liquidatif présenté pour l'année 2016, état annexé à la présente délibération, et dont le montant brut s'élève à 845.75 euros.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de mandater la somme de 845.75 euros brut à Monsieur le Trésorier, précisant que les crédits sont inscrits au budget 2016 de la commune.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération par 8 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 4. Contre(s) : Bernadette CAPDEVILLE, Sylvie MILHAS, Valérie BOCQUEL, Swann LAPORTE, Fatiha VIGNOT, Marie-Pierre BERGER. Abstention(s) : Nadia DUBOIS, Christèle FARVACQUE, Bruno LEGRAS, Mickaël CHEVREY.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-064**

OBJET :

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-064 - ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires Ruraux.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à l'Association des Maires Ruraux.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-065**

OBJET :

ADHESION L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE DE FRANCE (AMIF)

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

SAFBL
12.12.16

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-065 - ADHESION L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE DE FRANCE (AMIF)

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires d'Ile-de-France.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à l'Association des Maires d'Ile-de-France.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal rejette cette délibération par 15 voix Contres et 3 voix Pour, 0 Abstention :
Contres : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Marie-Pierre BERGER, Mickaël CHEVREY.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-066**

OBJET :

ADHESION A L'UNION DES MAIRE DE SEINE ET MARNE (UM77)

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-066 - ADHESION A L'UNION DES MAIRE DE SEINE ET MARNE (UM77)

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à l'Union des Maires de Seine-et-Marne.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à l'Union des Maires de Seine-et-Marne.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-067**

OBJET :

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.**Absents :** Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision

SAFBL 13.12.16

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-067 - ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires de France.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à l'Association des Maires de France.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-068**

OBJET :

ADHESION A L'ASSOCIATION SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

SAPFBL
13.12.16

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-068 - ADHESION A L'ASSOCIATION SEINE-ET-MARNE ENVIRONNEMENT

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à l'Association Seine-et-Marne Environnement.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à l'Association Seine-et-Marne Environnement.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE

77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-069**

OBJET :

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALES POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES (ANPCEN)

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

S.P.F.B.L.
13.12.16

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-069 - ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALES POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES (ANPCEN)

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à l'Association Nationales pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à l'Association Nationales pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération par 17 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1, Bruno LEGRAS.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-070**

OBJET :

ADHESION A L'ASSOCIATION AQUI'BRIE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

S.P.F.B.L.
12.12.16

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-070 - ADHESION A L'ASSOCIATION AQUI'BRIE

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à l'Association AQUI'BRIE.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à l'Association AQUI'BRIE.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-071**

OBJET :

ADHESION A LA SEINE EN PARTAGE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

SAFBL
12.12.16

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-071 - ADHESION A LA SEINE EN PARTAGE

Entendu Monsieur le Maire,
Inviter le Conseil municipal à décider de l'adhésion de la Commune à La Seine en Partage.
Après débat, le Conseil municipal décide,
D'adhérer à La Seine en Partage.
Le montant de la cotisation sera inscrit au budget communal 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-072**

OBJET :

OUVERTURE DE POSTE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-072 - OUVERTURE DE POSTE

Entendu Monsieur Le Maire,

- **Décider** de la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet pour les services techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet pour les services techniques.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-073**

OBJET :

MARCHE PUBLIC : REHABILITATION DU RESEAU EAUX PLUVIALES

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-073 - MARCHE PUBLIC : REHABILITATION DU RESEAU EAUX PLUVIALES**

Entendu Monsieur le Maire,

- Informer l'Assemblée délibérante que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'attribution du marché pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales le 30 novembre 2016.

  Six candidats ont présenté une offre :

  - Entreprise COLAS,
  - Entreprise ALPHA TP,
  - Entreprise GOULARD,
  - Entreprise SAT,
  - Entreprise RTP URBATIS,
  - Entreprise SADE.

La CAO a émis un avis favorable concernant l'offre proposée par l'entreprise COLAS au prix global de 116 620.00 € HT, au lieu de 119 000.00 € HT initialement proposé (rabais commercial de 2 %)
Le Conseil municipal est invité à valider la décision de la CAO afin de désigner le titulaire du marché de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE

77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-074**

OBJET :

VENTE DU LOGEMENT DU PRESBYTERE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

S.P.F.B.

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-074 - VENTE DU LOGEMENT DU PRESBYTERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2141-1, L 2211-1 et L 3221-1,
Considérant que le bien immobilier, sis rue du Presbytère à Vernou-la Celle sur Seine, cadastré section AI 275 et 280, est propriété de la commune de Vernou-la Celle sur Seine,
Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,
Entendu, Monsieur le Maire,

- Indiquer que l'autorité compétente de l'Etat a évalué le 15 novembre 2016 la valeur vénale du bien, sis rue du Presbytère à Vernou-la Celle sur Seine, à 140 000.00 €.
- Rappeler que ce bien communal était destiné autrefois au logement du prêtre de la Paroisse,
- Enoncer que depuis le départ du prêtre, le logement n'est plus occupé et n'a plus vocation à servir de logement d'un dit prêtre,
- Proposer au Conseil municipal de constater préalablement la désaffectation du domaine public dudit bien immobilier non affecté au fonctionnement de la Commune,
- Solliciter le déclassement dudit bien du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.
- Solliciter l'avis du Conseil municipal quant à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Constate préalablement la désaffectation du domaine public du bien communal, sis rue du Presbytère à Vernou-la Celle sur Seine, non affecté au fonctionnement de la Commune,
- Approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- Approuve la vente du dit logement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la vente du Presbytère.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération par 17 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1, Bernadette CAPDEVILLE.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE

77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-075**

OBJET :

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-075 - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Entendu Monsieur le Maire,
Exposer la liste des bâtiments concernés, ainsi que la liste des travaux, les dates prévisionnelles des travaux,
Enoncer la liste des dérogations,
Considérant que la mise en accessibilité débutera en 2017-2018 par les travaux au hall de tennis et tennis extérieur, police municipale, mairie annexe, salle Rouliot et le complexe sportif Fontaine Martin. Puis en 2019-2020, les églises Saint-Fortuné et Saint Pierre aux Liens, le local jeunes, la mairie et le complexe sportif Fontaine Martin (fin des mises en conformités). Les travaux doivent s'achever fin 2021 avec l'école maternelle Jean Bignier, le local jeunes, la maison de l'enfant, le bureau de poste, le cabinet médical, le club house et l'espace Jacques Rouliot (La Celle).
Le montant global se décompose comme suit :

- Année 2017..... 12 059 € HT
- Année 2018..... 23 103 € HT
- 2ème période..... 65 820 € HT

Le Conseil municipal est invité à approuver l'agenda d'accessibilité programmée devant soumis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE

77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-076**

OBJET :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE DESHERBAGE DE LA MEDIATHEQUE

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

S.P.F.B.L.

13.12.16

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-076 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE DESHERBAGE DE LA MEDIATHEQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque de Vernou-La Celle sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,
Considérant que dans le cadre de la bonne gestion de la médiathèque municipale de Vernou-la Celle, il convient de procéder à une opération dite de « désherbage »,
Considérant que le « désherbage » garantit la vitalité d'une médiathèque,
Considérant que le présent « désherbage » concerne 221 ouvrages.
Entendu Monsieur le Maire :

1. **Proposer que les 221 ouvrages, dont la liste exhaustive est tenue à disposition auprès de la responsable de la médiathèque, soient mis à la réforme selon les critères suivants :**
    - **obsolescence des informations ;**
    - **usure, détérioration.**
2. **Préciser que les livres, dans un état physique encore acceptable, seront confiés aux associations caritatives françaises en priorité ; tels que La Croix Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire ; ou à défaut au 4L Trophy en Afrique.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de désherbage de la médiathèque de Vernou-la Celle, et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE

77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-077**

OBJET :

COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA ZAC DES COLLINETTES POUR L'ANNEE 2015

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-077 - COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA ZAC DES COLLINETTES POUR L'ANNEE 2015**

Vu l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme ;
Vu les articles L.1523-2 et L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la concession d'aménagement ;
Vu le traité de concession de la ZAC des Collinettes approuvé par le Conseil municipal en date du 7 janvier 2012 ;
Entendu Monsieur le Maire,

- **Exposer au Conseil municipal le compte-rendu d'activités concernant la ZAC des Collinettes à Vernou-la Celle sur Seine, établi par Aménagement 77 ;**
- **Présenter une description de l'avancement de l'opération et en particulier des études menées par Aménagement 77 ;**
- **Préciser que ce document présente un état des dépenses au 31 décembre 2015.**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à approuver le compte-rendu d'activités établi par Aménagement 77 et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte-rendu.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-078**

OBJET :

CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET LA MISE A DISPOSITION D'UNE LAME ET PLAN DE DENEIGEMENT

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

SAFBL
12.12.16

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-078 - CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET LA MISE A DISPOSITION D'UNE LAME ET PLAN DE DENEIGEMENT**

Entendu Monsieur le Maire,
Proposer une convention afin de préciser les conditions de mise à disposition d'une lame de déneigement et d'une saleuse attelée au tracteur, appartenant à la commune pour la mise en œuvre du déneigement des routes communales par un exploitant agricole.
Proposer d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la présente convention avec l'exploitant agricole de son choix,
- Moduler si nécessaire les tarifs de location de tracteurs agricoles en intervention hivernale 2016/2017,
- Assurer le véhicule servant au déneigement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-079**

OBJET :

INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-079 - INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 juin 2015 portant délégation de signature au Maire à effet de signer les Déclarations d'Intentions d'Aliéner
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des DIA signées depuis la séance du conseil du 14 septembre 2016 :
DIA n°604 : Aliénation de la parcelle cadastrée section AC n°16-17-18 d'une superficie de 2025 m², correspondant à une habitation, sise rue de la Grande Paroisse, pour un montant de 299 000,00 €.
DIA n°605 : Aliénation de la parcelle cadastrée section B n°87-88-90-91 d'une superficie de 1134 m², correspondant à une habitation, sise impasse Dame Jeanne, vente aux enchères.
DIA n°606 : Aliénation de la parcelle cadastrée section ZK n°263 d'une superficie de 1344 m², correspondant à un terrain à bâtir, sis Chemin des Sables, pour un montant de 130 000.00 €.
DIA n°607 : Aliénation de la parcelle cadastrée section AD n°248 d'une superficie de 577 m², correspondant à une habitation, sise rue du Montoir, pour un montant de 150 000.00 €.
DIA n°608 : Aliénation de la parcelle cadastrée section ZH n°255 d'une superficie de 500 m², correspondant à une habitation, sise rue de Nanfroy, pour un montant de 157 000.00 €.
DIA n°609 : Aliénation de la parcelle cadastrée section E n°1355-1288-1356 d'une superficie de 1062 m², correspondant à une habitation, sise Grande Rue de la Celle, pour un montant de 176 000.00 €.
DIA n°610 : Aliénation de la parcelle cadastrée section AC n°256-258-259-261 d'une superficie de 2031 m², correspondant à une habitation, sise rue de la Harpe, pour un montant de 170 000.00 €
DIA n°611 : Aliénation de la parcelle cadastrée section B n°1054 d'une superficie de 1728 m², correspondant à une habitation, sise rue de la Plage, pour un montant de 235 000.00 €.
DIA n°612 : Aliénation de la parcelle cadastrée section ZE n°404, d'une superficie de 555 m², correspondant à une habitation, sise rue des Peupliers, pour un montant de 190 000.00 €.
DIA n°613 : Aliénation de la parcelle cadastrée section ZI n°267, d'une superficie de 500 m², correspondant à une habitation, sise rue du Panorama, pour un montant de 240 000.00 €.
DIA n°614 : Aliénation de la parcelle cadastrée section ZE n°296-324, d'une superficie de 656 m², correspondant à une habitation, sise rue des Chênes, pour un montant de 173 000.00 €.
DIA n°615 : Aliénation de la parcelle cadastrée, section ZI n°123, d'une superficie de 528 m², correspondant à un terrain à bâtir, sis rue du Panorama, pour un montant de 77 000.00 €.
DIA n°616 : Aliénation de la parcelle cadastrée, section AI n°262p, d'une superficie de 809 m², correspondant à un terrain à bâtir, sis rue des Mares, 0 € (échange).
DIA n°617 : Aliénation de la parcelle cadastrée, section AI n°13 et 262p, d'une superficie de 2660 m², correspondant à une habitation, sise rue de la Maison Blanche, pour un montant de 270 000.00 €.
DIA n°618 : Aliénation de la parcelle cadastrée, section AH n°184-185-209, d'une superficie de 16875 m², correspondant à une habitation, sis Le Moulin de Nanchon, pour un montant de 110 000.00 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-080**

OBJET :

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2017

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

S.P.F.B.L.
13.12.16

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-080 - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2017**

Entendu Monsieur le Maire,

- INFORMER le Conseil municipal que le vote du budget primitif 2017 aura lieu au cours du 1er trimestre 2017, et préciser qu'il y a nécessité d'engager des dépenses d'investissement avant l'adoption de celui-ci, notamment les dépenses des opérations en cours de réalisation.
- DEMANDER une autorisation, limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2016, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette. Les crédits effectivement engagés seront obligatoirement repris au Budget Primitif 2017.

Chapitre	libellé comptable	crédits 2016		Autorisation 2017 1/4 des dépenses autorisées en 2016
		BP	TOTAL	
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	247 488,94€	247 488,94€	61 872,23 €
23	Immobilisation en cours	635 528,25€	635 528,25€	158 882.06 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE

77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-081**

OBJET :

STAGIAIRISATION D'UN AGENT DE LA MAISON DE L'ENFANT

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

S.P.F.B.L.
12.12.16

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : 2016-081 - STAGIAIRISATION D'UN AGENT DE LA MAISON DE L'ENFANT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Entendu Monsieur le Maire,

- Proposer la stagiairisation pour une durée d'un an d'un agent à compter du 1er janvier 2017 au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet pour les services de la Maison de l'Enfant,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **APPROUVER** la stagiairisation pour une durée d'un an d'un agent, adjoint d'animation de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour les services de la Maison de l'Enfant.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération par 17 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1, Bernadette CAPDEVILLE.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Département de Seine & Marne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2016

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	23
PRESENTS :	13
VOTANTS :	18

Réf. **2016-082**

OBJET :

INSCRIPTION DE LA COMMUNE AUX VILLAGES FLEURIS

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 13 décembre 2016 et qu'elle a été rendue exécutoire le 13 décembre 2016

Le Maire,

Alain MOMON

Le **sept décembre deux mille seize** à 20h30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire,

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Mickaël CHEVREY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Michel DOYEN à Olivier BEUDAERT, Bernadette CAPDEVILLE à Brigitte GOUYON, Nadia DUBOIS à Swann LAPORTE, Christèle FARVACQUE à Eric SAINT SEBASTIEN, Marie-Pierre BERGER à Fatiha VIGNOT.

Absents : Denis AUDOUCET, Angélique DERREUMAUX, Laurent DUMAIS, Jerty EMBOULÉ, Adeline FAIDER LOGET.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Réf. : **2016-082 - INSCRIPTION DE LA COMMUNE AUX VILLAGES FLEURIS**

Entendu Monsieur le Maire,
Informer l'assemblée, qu'à partir de l'année 2017, l'inscription des communes au concours des Villages Fleuris sera payante.
Dit que le montant pour la commune s'élève à 200 € par an.

Le Conseil Municipal rejette cette délibération par 17 voix Contre et 0 voix Pour, 1 Abstention(s): .
Contre(s) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Sylvie MILHAS, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Nadia DUBOIS, Christèle FARVACQUE, Alain GUYONNET, Swann LAPORTE, Clément ROCU, Eric SAINT SEBASTIEN, Bruno LEGRAS, Fatiha VIGNOT, Marie-Pierre BERGER, Mickaël CHEVREY. Abstention(s) : Bernadette CAPDEVILLE.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 09 décembre 2016

Le Maire,
Alain MOMON

Secrétaire de séance,
Monsieur Mickaël CHEVREY

Rappel : Tout recours doit être entrepris dans un délai de deux mois à compter de la date d'exécution de la présente décision.